

FORMULAIRE D'ADHESION – ANNEE 2012

A retourner accompagné du règlement de la cotisation à :

ASSOCIATION FOND'ACTION ALSACE

56 boulevard d'Anvers - 67000 STRASBOURG

Tel / Fax : 03 88 36 63 77 – Courriel : falsace@wanadoo.fr - Site Internet : www.fondaction-alsace.com

Madame / Monsieur

Prénom : Nom :

Société :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Tél. : Fax :

Courriel : Site Internet :

Adhère à l'Association Fond'Action Alsace pour 2012

A titre personnel

Adhérent : 40 €

Soutien : 75 €

Donateur : 150 €

Au titre de la Société

Adhérent : 300 €

Soutien : 700 €

Donateur : 1 000 €

et adresse ci-joint mon règlement.

Fait à le

Signature :

RECONNAISSANCE DE MISSION D'UTILITE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral en date du 21 août 2008, l'association Fond'Action Alsace a obtenu que sa mission soit reconnue d'Utilité Publique (statut spécifique aux associations établies en Alsace-Moselle). Ceci confère des avantages juridiques mais aussi fiscaux à l'attention :

- Des **entreprises** qui effectuent des opérations de mécénat : une **réduction d'impôt égale à 60 %** du montant du versement dans la limite de 5p.mille du chiffre d'affaires hors taxe (article 238 bis du CGI).

- Des **particuliers** qui consentent des dons : la **réduction d'impôt est égale à 66%** du montant des sommes versées retenues dans la limite de 20% du revenu imposable (article 200 du CGI). Une autre réduction est accordée aux particuliers soumis à l'ISF qui peuvent choisir d'imputer 75% du montant de leur versement sur leur cotisation d'ISF dans la limite de 50 000 € (article 885-0 V bis A du CGI).

Régime juridique et fiscal lié à la reconnaissance de Mission d'Utilité Publique : www.fondaction-alsace.com.